

RÉOUVERTURE DES BATIMENTS MUNICIPAUX DANS LE CONTEXTE DE CIRCULATION DU COVID 19

Réouverture à compter du 24 août 2020 des bâtiments aux horaires habituels :

- Complexe sportif : du lundi au dimanche
- Maison des associations, presbytère ; du lundi au samedi

Respect des gestes barrières :

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus :

- Lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades
- Evitez de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte des bâtiments pour toutes les personnes âgées de plus de 11 ans

Conditions d'accès :

- Port du masque
- Sens de circulation
- Fourniture d'un kit de nettoyage dans les locaux

Procédure de nettoyage :

- Complexe sportif :
 - Entrée (sol et points de contacts) : du lundi au vendredi 1 fois par jour (avant 9h)
 - Sanitaires (sol et points de contacts) : du lundi au vendredi 2 fois par jour (avant 9h et après 16h30)
 - Dojo, Salle de Danse et Salle de Gym : Nettoyage un jour sur deux en fonction du planning d'utilisation des associations.
 - Plateau Multisport : Nettoyage tous les matins (salle inaccessible pendant le nettoyage)
 - Nettoyage des poignées et différents points de contacts dans les salles : à effectuer par les utilisateurs au moyen du kit de nettoyage qui sera mis à disposition dans chaque salle.
- Maisons des associations et presbytère :
 - Nettoyage des sanitaires et des points de contact tous les jours
 - Nettoyage du sol : une fois par semaine